

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19
- votant par procuration 9
- absent 1
- total des votants 28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 20 juin 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi seize juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Fabrice LEPAREUX
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Arlette LECHACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO

Absent :

M. Vincent EDOUARD

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick CIBOIS est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.71/06.22

Objet : Budget Ville 2022
Décision modificative n°1

Délibération n°: D.71/06.22

**Objet : Budget Ville 2022
Décision modificative n°1**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération n°D.45/03.22 du Conseil Municipal du 31 mars 2022 relative à l'adoption du budget principal Ville 2022,

BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant	Imputation	Libellé de la nature	Montant
020/60632 823/61521 020/6518 022	Fournitures de petit équipement Terrains Redevances pour licences Dépenses imprévues	20 000,00 22 500,00 2 000,00 20 319,00	01/74121	Dotation de solidarité rurale	64 819,00
	TOTAL	64 819,00			64 819,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant	Imputation	Libellé de la nature	Montant
01/10226 824/2115 64/2313 211/2313 411/2313 823/2128 64/2188 020	Taxe d'aménagement et versement pour sous densité Terrains bâtis Constructions Constructions Constructions Autres agencements et aménagements de terrains Autres immobilisations corporelles Dépenses imprévues	12 700,00 80 000,00 -6 500,00 -5 000,00 -8 500,00 7 500,00 1 000,00 13 900,00	822/13251	GFP de rattachement	95 100,00
	TOTAL	95 100,00			95 100,00

Monsieur BELGHACHEM propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Ville 2022 comme indiqué ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)

ET 6 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

Christine Déchamps.

ANNEXE

Délibération n°: D.71/06.22

**Objet : Budget Ville 2022
Décision modificative n°1**

FONCTIONNEMENT

Inscription en dépense de fonctionnement

- Les serveurs de sauvegarde physique contiennent des serveurs virtuels qui ont besoin de licences spécifiques. Ces licences étant expirées, il convient de les renouveler pour assurer la protection des serveurs de sauvegarde et, par conséquent, inscrire la somme de 2 000 euros sur la nature 6518 "redevances pour licences" (chap. 65).

Inscription en recette de fonctionnement

- Au titre de la Dotation Solidarité Rurale (DSR), une somme de 64 819 euros est attribuée à la Ville de Lillebonne qu'il convient d'inscrire au budget communal sur la nature 74121 "Dotation de Solidarité Rurale" (chap. 74).

INVESTISSEMENT

Inscriptions en dépenses d'investissement

- En 2018, une somme de 12 700 euros a été perçue par la Ville de Lillebonne, au titre de la taxe d'aménagement versée dans le cadre de la construction d'un immeuble de logements privés, situés rue de la République (SARL D.AC. ALVES MARTINS Michel).

La requalification de ce projet en opération de logements sociaux par LOGEO SEINE implique aujourd'hui de procéder au remboursement de cette somme sur la nature 10226 "taxe d'aménagement et versement pour sous-densité" (chap. 10).

- Dans le cadre de l'aménagement de ses entrées de ville, la commune de Lillebonne est à la recherche d'opportunités foncières. Des terrains, situés boulevard de Lattre de Tassigny présentant un intérêt certain, au regard de leur proximité avec le square Foch, il apparaît nécessaire d'inscrire, une somme de 80 000 euros sur la nature 2115 "terrains bâtis" (chap. 21) en vue d'une éventuelle acquisition.
- Le lave-linge équipant la halte-garderie "Ribambelle" ne fonctionne plus. Compte tenu du montant élevé des frais de réparation, il est convenu de le remplacer et d'inscrire, par conséquent, la somme de 1 000 euros sur la nature 2188 "autres immobilisations corporelles" (chap. 21).

Délibération n°: D.71/06.22

**Objet : Budget Ville 2022
Décision modificative n°1**

Inscription en recette d'investissement

- Conformément aux dispositions de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage intervenue entre la Ville de Lillebonne et Caux Seine aggl (délibération du Conseil Municipal n°D.07/02.22 du 24 février 2022), cette dernière rembourse à la commune, au titre des travaux de requalification de la rue du Val Infray, la somme de 95 100 euros qu'il convient d'inscrire sur la nature 13251 "GFP de rattachement" (chap. 13).

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Inscriptions en dépenses de fonctionnement et investissement

- Pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de faire procéder à l'abattage de l'ensemble des arbres qui longent la clôture de l'école élémentaire Glatigny. En effet, cette décision est motivée par l'état vieillissant de ces arbres dont certains ont chuté dans la rivière lors d'un épisode de vents violents survenu en mars dernier.

Il convient, par conséquent d'inscrire un crédit de 22 500 euros sur la nature 61521 "terrains" (chap. 011) pour l'abattage, le broyage, le rognage des souches, l'arrachage de l'ancienne clôture et la plantation d'arbustes ainsi que 7 500 euros sur la nature 2128 "autres agencement et aménagement de terrains", (chap. 21) pour la fourniture et pose d'une nouvelle clôture.

Virements de crédits entre dépenses d'investissement et de fonctionnement

- Dans le cadre du budget primitif 2022, ont été prévus divers travaux d'éclairage et d'électricité à l'école maternelle Glatigny, la salle J. Bénard, la salle M. Ostermeyer, le Dojo, et Familia. Ces travaux seront réalisés en régie.

Il convient par conséquent de transférer les sommes prévues au budget de la nature 2313 "constructions" (section d'investissement) vers la nature 60632 "fournitures de petit équipement" (section de fonctionnement) (chap. 23/011) afin de disposer des sommes suivantes :

- ⇒ Pour les travaux d'éclairage :
 - Ecole maternelle Glatigny : 5 000 euros,
 - Salle J. Bénard : 5 500 euros,
 - Salle M. Ostermeyer : 1 000 euros.
- ⇒ Pour les travaux de modification électrique :
 - Dojo : 2 000 euros.
- ⇒ Pour les travaux des caches radiateurs :
 - Familia : 6 500 euros.

Il convient, pour terminer, d'équilibrer chaque section en augmentant les crédits en dépenses imprévues de 20 319 euros sur la nature 022 de la section de fonctionnement et de 13 900 euros sur la nature 020 de la section d'investissement.